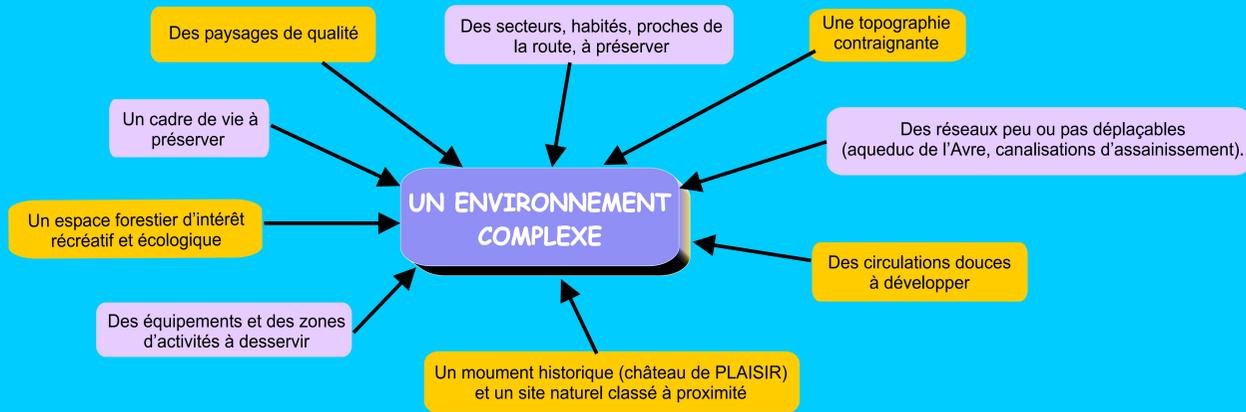


ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE



DEUX PARTIS D'AMENAGEMENT ONT ETE ETUDIES

**OPTION 1:
AMENAGEMENT DE LA RD 30 A 2 X 1 VOIE**

Parti d'aménagement:

- Aménager les carrefours de la RD 30
- Conserver les caractéristiques actuelles (2 x 1 voie)

Cette solution ne suffit pas à améliorer les conditions de circulation et de sécurité malgré un coût d'investissement très important. Elle ne permet donc pas de répondre aux objectifs de l'opération.

**OPTION 2:
AMENAGEMENT ET DOUBLEMENT DE LA RD 30 A 2 X 2 VOIES**

Parti d'aménagement:

- Aménager les carrefours de la RD 30
- Mettre la RD 30 à 2 x 2 voies

Cette solution permet de répondre à la demande de trafic à l'horizon 2024 et rend la circulation fluide et sécurisée sur l'ensemble de l'itinéraire. Les véhicules qui utilisent actuellement le centre-ville "reviennent" sur la RD 30 ce qui favorise la tranquillité des quartiers concernés.

C'EST L'OPTION 2 QUI A ETE RETENUE

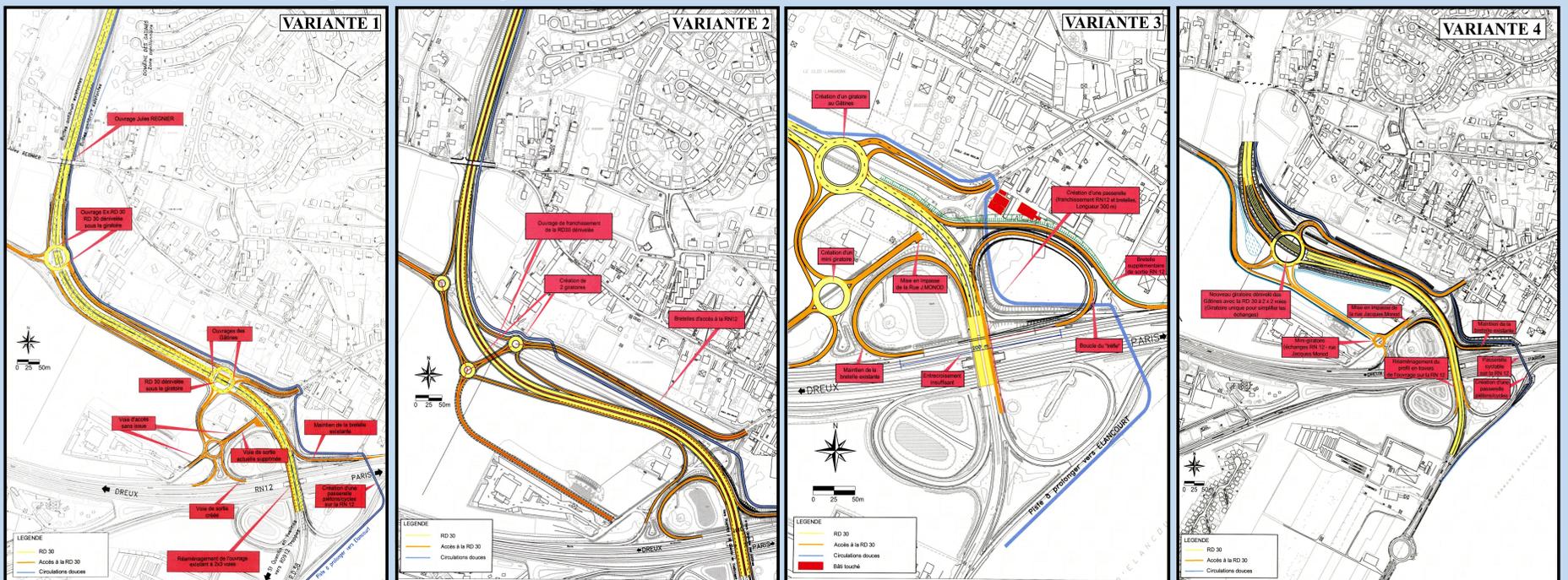
LES VARIANTES DU PARTI D'AMENAGEMENT RETENU

De multiples variantes ont été étudiées dont les principales sont les suivantes:

L'abaissement de la section entre la rue de la Bretechelle et l'avenue du Gal De Gaulle.

Le conseil Général des Yvelines a opté pour la solution non abaissée dans la mesure où l'abaissement ne procure pas de gains significatifs sur le plan acoustique avec un surcoût important.

Quatres variantes pour le réaménagement des échanges sur le plateau.



La variante 4 a été retenue car elle est la plus favorable en terme paysager et d'intégration dans le site

La réalisation d'une couverture entre la rue de la Bretechelle et l'avenue du Gal De Gaulle.

Le projet de réalisation d'une couverture n'a pas été retenu car il est difficilement réalisable (contraintes techniques importantes, exploitation sous chantier non envisageable - coupure de la RD 30 - ,surcoûts importants, mauvaise insertion dans le site) et parce que les riverains peuvent être protégés notamment des nuisances phoniques par des dispositifs traditionnels (merlons, écrans...).

L'étude des liaisons avec les quartiers.

La seule liaison existante actuellement et non conservée est la liaison avec la rue J.Régner, pour permettre l'abaissement de la RD 30. Cette liaison est toutefois assurée via le giratoire des Gâtines. La faisabilité de réalisations des liaisons avec la rue J.Régner, la rue de la Bretechelle (qui n'existe pas actuellement), la rue F.Mitterrand (complément de l'échangeur actuel) et l'avenue du Gal de Gaulle (qui n'existe pas actuellement) a été étudiée. Elle n'ont pas été retenues pour des raisons de sécurité routière, de tranquillité des quartiers ou de protection du bâti existant.